



MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN
1589, rue Principale
Saint-Adrien (Québec) J0A 1C0
Tél. : (819) 828-2872 Téléc. : (819) 828-0442

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Maryse Ducharme de la susdite municipalité,

QUE : - lors de la séance ordinaire tenue le lundi, 1^{er} février deux mille vingt-et-un (01-02-21) les membres du Conseil municipal ont adopté le règlement suivant :

n° 367 : règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice 2021 et les conditions de perception.

Les personnes intéressées à prendre connaissance de ce règlement peuvent se présenter au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Adrien ce 8^e jour du mois de février deux mille vingt-et-un

Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière